

Loi Travail XXL - attaques contre la fonction publique : Les mêmes recettes contre les droits du salariat !

Depuis l'élection à la présidence d'Emmanuel Macron et la nomination du gouvernement d'Edouard Philippe, l'un et l'autre ont su faire la démonstration qu'ils étaient en lutte contre le salariat et les solidarités.

La nouvelle loi Travail, dont les ordonnances sont aujourd'hui connues, constitue une attaque en règle contre les droits des salarié-e-s du privé, qui aura, à court ou à long terme, **des conséquences sur ceux du public.**

« L'inversion de la hiérarchie des normes »

Terme tant entendu déjà dans la lutte contre la loi travail première du nom, est un concept très simple à comprendre¹ : la loi ne sera plus un socle protecteur pour tou·te·s les salarié·e·s, mais un plafond à atteindre qui ne protège de rien, laissant l'employé·e·seul·e face à l'employeur, la relation entre les deux n'étant pas une relation contractuelle d'égal à égal mais un lien de subordination voire de soumission.

Les "accords de compétitivité"

(accord patronat-syndicats visant à adapter les salaires et/ou le temps de travail à l'activité de l'entreprise) : leur "simplification" (entendre déréglémentation) permettra d'évincer les salariés qui s'y opposeront sans que cela motive un licenciement économique et les indemnités de reclassement liées.

En même temps, le gouvernement a annoncé **le gel du point d'indice dans la fonction publique, le retour du jour de carence, l'absence de compensation de la hausse de la CSG et sa volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.**

En même temps, il entend supprimer les emplois aidés et entame, avec une première vague en cette rentrée, un plan social d'ampleur dont les écoles, les communes et le milieu associatif ainsi que les salarié-e-s concerné-e-s payent le prix fort.

En même temps, les premières **mesures fiscales sont encore prises au bénéfice des plus riches.** Tous-tes ensemble, il nous faut mettre un coup d'arrêt à ces politiques marquées du sceau de l'austérité.

Les licenciements : une formalité

En inventant la rupture conventionnelle collective, Macron permet aux patrons de se soustraire au plan de départ volontaire qui prévalait. Ce dernier prévoyait des indemnités supérieures à un plan de licenciement (manière incitative d'éviter celui-ci). Désormais la rupture conventionnelle collective, calquée sur la rupture individuelle dont le patronat abuse déjà, permettra de verser une simple indemnité sans aucune garantie de reclassement ni de formation. C'est une incitation à créer du chômage au service des profits.

C'est pourquoi, à L'EE nous nous sommes battus pour que la **FSU appelle clairement à la grève le 12 septembre** avec la CGT, Solidaires et de nombreuses sections syndicales FO et des associations. Le 12 septembre est une première étape de mobilisation contre les lois Macron.

LE 12 SEPTEMBRE

Tous et toutes en grève dans la rue !

Au-delà, il faudra se mobiliser avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires contre la casse du service public et la mise en cause du statut de la Fonction Publique.

L'École émancipée est une tendance de la FSU, née en 1910, qui a « fondé » le syndicalisme enseignant. Elle a contribué à la fondation de la FSU pour construire une fédération syndicale unitaire, démocratique, pluraliste, engagée auprès des personnels, dans la construction d'une société juste et solidaire.

Elle se bat pour la transformation de l'école, contre l'autoritarisme et les pressions de la hiérarchie et pour inscrire les combats sociétaux (femmes, LGBT, contre l'extrême-droite, écologie, sans-papiers, sans toit...) dans l'activité de la FSU